

à l'intention des pays en développement, ou qui ont offert des bourses ou apporté une autre forme d'aide;

12. *Prie* les institutions spécialisées de continuer à collaborer avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de lui présenter des rapports sur leurs activités dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique;

13. *Prie* le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de poursuivre ses travaux conformément à la présente résolution et aux résolutions précédentes de l'Assemblée générale, d'envisager, au besoin, de nouveaux projets touchant les activités spatiales et de présenter à l'Assemblée, lors de sa trente-sixième session, un rapport exposant ses vues sur les questions à étudier dans l'avenir.

50<sup>e</sup> séance plénière  
3 novembre 1980

### 35/15. Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 33/16 du 10 novembre 1978, par laquelle elle a décidé de convoquer une deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de désigner le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique comme Comité préparatoire de la Conférence et le Sous-Comité scientifique et technique comme Comité consultatif auprès du Comité préparatoire.

*Rappelant également* sa résolution 34/67 du 5 décembre 1979, dans laquelle elle a fait siennes les recommandations du Comité préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant :

- a) L'ordre du jour provisoire de la Conférence,
  - b) La préparation et l'organisation de la Conférence, notamment le secrétariat, le bureau et le déroulement de la Conférence,
  - c) Le plafond à fixer pour le coût de la Conférence.
- Ayant examiné* le rapport du Comité préparatoire<sup>13</sup>,

1. *Fait siennes* les recommandations figurant dans le rapport du Comité préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique;

2. *Décide* d'accepter l'offre du Gouvernement autrichien d'accueillir la Conférence à Vienne du 9 au 21 août 1982;

3. *Prie* le Secrétaire général d'inviter :

- a) Tous les Etats à participer à la Conférence;
- b) La Namibie, représentée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, à participer à la Conférence;

<sup>13</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 46 (A/35/46).

c) Les représentants des organisations qui ont reçu de l'Assemblée générale une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices à participer à la Conférence en cette qualité, conformément aux résolutions 3237 (XXIX) et 31/152 de l'Assemblée, en date des 22 novembre 1974 et 20 décembre 1976;

d) Les représentants des mouvements de libération nationale reconnus dans sa région par l'Organisation de l'unité africaine à participer en qualité d'observateurs, conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée, en date du 10 décembre 1974;

e) Les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que les organes intéressés de l'Organisation des Nations Unies, à être représentés à la Conférence;

f) Les organisations intergouvernementales intéressées à être représentées par des observateurs à la Conférence;

g) Les organisations non gouvernementales directement intéressées dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à être représentées par des observateurs à la Conférence;

4. *Prie* le Secrétaire général de prendre, dans les limites du plafond de dépenses établi pour la Conférence, les dispositions nécessaires en ce qui concerne l'organisation, l'administration et la publicité, comme l'indique le rapport du Comité préparatoire;

5. *Invite* les Etats Membres à présenter les documents nationaux pour la Conférence au plus tard le 15 juin 1981;

6. *Invite* les Etats Membres à susciter activement, dans toute la mesure possible, l'intérêt du public pour la Conférence en diffusant des informations appropriées par le truchement de leurs réseaux radio-phoniques et de télévision, ainsi qu'au moyen d'une utilisation efficace d'autres médias;

7. *Accueille avec satisfaction* la décision de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies d'émettre un timbre commémoratif spécial sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique;

8. *Invite* les Etats Membres à émettre des timbres nationaux spéciaux d'un caractère commémoratif;

9. *Prie* le Comité préparatoire ainsi que son Comité consultatif de poursuivre les travaux préparatoires de la Conférence.

50<sup>e</sup> séance plénière  
3 novembre 1980

### 35/16. Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

*L'Assemblée générale,*

*Notant* que les progrès de la science et de la technique ont augmenté la connaissance que l'on peut avoir des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi que l'intérêt pour lesdites utilisations et la coopération internationale dans cet impor-